

Le 31 octobre 2019

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives,
juridiques et gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6953

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 21 octobre 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... des informations sur les impacts positifs de la modulation des tarifs, et ce par le biais de documents officiels, dépliants électroniques, sites Internet, etc. »

D'après notre lecture de votre demande, votre objectif est de démontrer les bienfaits pour la collectivité des nouvelles mesures visant à moduler les tarifs, afin que les kilowatts d'électricité dépensés lors des heures de pointe coûtent plus cher aux citoyens et que pendant les autres périodes les kilowatts coûtent moins cher.

Ainsi, nous comprenons que vous souhaitez obtenir des informations concernant nos nouvelles offres de tarification dynamique, soit les options de crédit hivernal et les tarifs Flex. Celles-ci sont offertes sur une base volontaire, les clients peuvent donc y adhérer à leur discrétion. Il est à noter que pour l'hiver 2019-2020, les offres de tarification dynamique feront l'objet d'un déploiement progressif, afin d'assurer un accompagnement optimal de la clientèle.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint une présentation donnée par monsieur Éric Filion, président d'Hydro-Québec Distribution, lors d'une conférence de presse à l'annonce de la demande tarifaire en juillet 2018. Cette présentation inclut les options de tarification dynamique, de même qu'une liste de documents de communication commerciales (pages Web présentant ces nouvelles options et documents des tarifs d'électricité). Elle mentionne aussi les documents techniques produits à des fins réglementaires, c'est-à-dire le document de stratégie tarifaire et les réponses aux demandes de renseignements justifiant leur introduction.



Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Karine Charost

p. j.